

Faculté de médecine

Université   
de Montréal et du monde.

## DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



Crédit photo  
Un Mickey protéiné pour lutter contre le cancer  
Cécile Darviot, 2023

### PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MICROPROGRAMME 251261  
HISTOLOGIE MOLÉCULAIRE

## GUIDE DE L'ÉTUDIANT.E 2024-2025

Université de Montréal : [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca)  
Département de pathologie et biologie cellulaire : [www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

Mise à jour : juillet 2024

## Table des matières

1.0	Mot de bienvenue des responsables des programmes des cycles supérieurs .....	3
2.0	Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE).....	4
3.0	Comité d'études supérieures .....	5
	Membres du comité.....	5
4.0	Personnel administratif.....	5
5.0	Professeur.es et collaborateurs.trices des études supérieures .....	6
6.0	Description du programme .....	7
	Admission.....	7
	Conditions d'admissibilité .....	7
	Documents additionnels à fournir lors de la demande.....	7
	Scolarité.....	7
	Régime d'études.....	7
	Évaluation.....	7
	Transfert à la M. Sc. en pathologie et biologie cellulaire.....	7
	Objectifs .....	8
	Segment 70 - Propre à l'option histologie moléculaire.....	8
	Cours et particularités.....	8
7.0	Horaire des cours .....	9
	Trimestre d'automne 2024 .....	9
	Trimestre d'hiver 2025.....	9
8.0	Descriptions des cours .....	10
	PBC6011 Compétences de recherche en pathologie.....	10
	PBC6042 Fondements en biologie moléculaire .....	10
	PBC6043 Procédés et méthodes en histopathologie.....	10
	PBC6044 Histopathologie diagnostique appliquée.....	10
	PBC6045 Pathologie moléculaire expérimentale.....	10
	PBC6046P Travaux pratiques en pathologie 1 .....	11
	PBC6047P Travaux pratiques en pathologie 2 .....	11
9.0	Barème de notation et échelles de conversion .....	11
	Notation des cours .....	11
10.0	Calendrier des études 2024-2025 .....	12
11.0	Résumé des règlements les plus importants .....	12
	Article 6 Droits de scolarité - Soldes impayés.....	12

Article 18 Inscription et restriction à l'inscription.....	12
Article 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme .....	13
Dates à vérifier et respecter.....	13
Article 22 Abandon d'un cours.....	13
Article 76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé .....	14
Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation .....	13
Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable.....	13
Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable .....	13
Article 32 Retard à remettre un travail .....	13
Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales .....	14
Article 37 Plagiat .....	14
Article 44 Exigences particulières .....	14
12.0 Courriel.....	14
13.0 Carte étudiante .....	15
14.0 Dossier étudiant.....	15
15.0 Associations étudiantes .....	15
16.0 Sites Internet.....	15
17.0 Services aux étudiants (SAE) .....	16
18.0 Autres services de l'UdeM .....	16

## 1.0 Mot de bienvenue des responsables des programmes des cycles supérieurs

**BIENVENUE** aux étudiant.es inscrit.es dans le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en histologie moléculaire du Département de pathologie et biologie cellulaire (DPBC) de l'Université de Montréal. Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ce programme, le seul en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long de votre microprogramme.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que responsables des programmes de cycles supérieurs, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Vous avez choisi de vous joindre à une discipline dont les avancées ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire. Il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Cette nouvelle formation veut vous assurer une meilleure connaissance des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire afin de pouvoir participer aux avancées du domaine.

Vous êtes maintenant engagé.es dans le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle à l'Université de Montréal. Désormais, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général édicté par les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Vous devez donc remplir certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du département, vous trouverez dans ce guide des informations et des références complémentaires sur les études supérieures et tous les services offerts aux étudiant.es.

La responsable des programmes de cycles supérieurs, Dre Dominique Trudel, la directrice associée des Sciences cliniques, Dre Dorothee Dal Soglio, et le directeur du département, M. Greg FitzHarris, sont disponibles pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec eux.



Dre Dominique Trudel  
M.D., Ph. D.

Responsables de programmes

[dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca)



Dre Dorothee Dal Soglio  
M.D., Ph. D.

Directrice associée SC

[dorothee.dal.soglio.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dorothee.dal.soglio.med@ssss.gouv.qc.ca)



M. Greg FitzHarris  
Docteur en physiologie  
Directeur

[greg.fitzharris@umontreal.ca](mailto:greg.fitzharris@umontreal.ca)

## 2.0 Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)



Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre admission au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en histologie moléculaire. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du DPBC, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner depuis votre admission jusqu'à votre attestation. De plus, je peux répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études en histologie moléculaire.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire,

Katherine David  
Technicienne en gestion des dossiers étudiants  
Département de pathologie et biologie cellulaire  
Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau R-507  
514 343-6111, poste 6288  
[katherine.david@umontreal.ca](mailto:katherine.david@umontreal.ca)

### 3.0 Comité d'études supérieures

Outre la relation professeur.e étudiant.e, l'encadrement des étudiant.es aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique des ESP.

Les membres du Comité d'études supérieures ont pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander au besoin des modifications. Le comité est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiant.es, soutien financier des étudiant.es, conseil et planification. De plus, ce comité doit voir à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tous étudiant.es dans son programme d'études afin d'assurer la réussite de l'étudiant.e dans son parcours académique.

#### Membres du comité

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Greg FitzHarris	<a href="mailto:greg.fitzharris@umontreal.ca">greg.fitzharris@umontreal.ca</a>
Dr Roger Lippe	<a href="mailto:roger.lippe@umontreal.ca">roger.lippe@umontreal.ca</a>
Dre Dominique Trudel	<a href="mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca">dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca</a>

### 4.0 Personnel administratif

NOM	FONCTION	COURRIEL
Wendy Choung	TCTB (programme de résidence)	<a href="mailto:marie.wendy.choung@umontreal.ca">marie.wendy.choung@umontreal.ca</a>
Alice Daelman	TGDE (cours de service de premier cycle et programmes de cycles supérieurs en embryologie)	<a href="mailto:alice.daelman@umontreal.ca">alice.daelman@umontreal.ca</a>
Katherine David	TGDE (cours de service de premier cycle et programmes de cycles supérieurs en histopathologie)	<a href="mailto:katherine.david@umontreal.ca">katherine.david@umontreal.ca</a>
Benoit Lanthier	Adjoint au directeur (administration)	<a href="mailto:benoit.lanthier@umontreal.ca">benoit.lanthier@umontreal.ca</a>
Marilyne Moquin	TCTB (direction)	<a href="mailto:marilyne.moquin@umontreal.ca">marilyne.moquin@umontreal.ca</a>
Mohamed Mountassir	TA	<a href="mailto:mohamed.mountassir@umontreal.ca">mohamed.mountassir@umontreal.ca</a>
Monique Vasseur	Responsable de laboratoires	<a href="mailto:monique.vasseur@umontreal.ca">monique.vasseur@umontreal.ca</a>

## 5.0 Professeur.es et collaborateurs.trices des études supérieures

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	CHUM	<a href="mailto:roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca">roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Azzi	Feryel	CRCHUM	<a href="mailto:feryel.azzi.chum@ssss.gouv.qc.ca">feryel.azzi.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Bédard	Karine	CHUM	<a href="mailto:karine.bedard.1@umontreal.ca">karine.bedard.1@umontreal.ca</a>
Berdugo	Jérémie	HMR	<a href="mailto:jeremie.berdugo@umontreal.ca">jeremie.berdugo@umontreal.ca</a>
Blagih	Julianna	HMR	<a href="mailto:julianna.blagih@umontreal.ca">julianna.blagih@umontreal.ca</a>
Cayrol	Romain	CHUM	<a href="mailto:romain.cayrol@umontreal.ca">romain.cayrol@umontreal.ca</a>
Chaurand	Pierre	Département de chimie UdeM	<a href="mailto:pierre.chaurand@umontreal.ca">pierre.chaurand@umontreal.ca</a>
Ellezam	Benjamin	CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:benjamin.ellezam@umontreal.ca">benjamin.ellezam@umontreal.ca</a>
Diop	Mame Kany	CRCHUM	<a href="mailto:mame.kany.diop@umontreal.ca">mame.kany.diop@umontreal.ca</a>
Filep	Janos G.	CR HMR	<a href="mailto:janos.g.filep@umontreal.ca">janos.g.filep@umontreal.ca</a>
Gervais	Thomas	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	<a href="mailto:thomas.gervais@polymtl.ca">thomas.gervais@polymtl.ca</a>
Hickson	Gilles	CR CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:gilles.hickson@gmail.com">gilles.hickson@gmail.com</a>
Knapp	David	IRIC	<a href="mailto:david.knapp@umontreal.ca">david.knapp@umontreal.ca</a>
Leblond	Frédéric	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	<a href="mailto:leblondfrederic@gmail.com">leblondfrederic@gmail.com</a>
Leduc	Charles	CHUM	<a href="mailto:c.leduc@umontreal.ca">c.leduc@umontreal.ca</a>
Maietta	Antonio	CHUM	<a href="mailto:antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca">antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Patey	Natalie	CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:natalie.patey.hsj@ssss.gouv.qc.ca">natalie.patey.hsj@ssss.gouv.qc.ca</a>
Rashkovan	Marissa	CHU Sainte-Justine	<a href="mailto:marissa.rashkovan.hsj@ssss.gouv.qc.ca">marissa.rashkovan.hsj@ssss.gouv.qc.ca</a>
Royal	Virginie	HMR	<a href="mailto:virginieroyal@hotmail.com">virginieroyal@hotmail.com</a>
Sanchez	Lilia Maria	CHUM	<a href="mailto:lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca">lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Soucy	Geneviève	CHUM	<a href="mailto:genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca">genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Tran-Thanh	Danh	CHUM	<a href="mailto:danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca">danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca</a>
Trinh	Vincent Quoc-Huy	IRIC	<a href="mailto:quoc-huy.trinh@umontreal.ca">quoc-huy.trinh@umontreal.ca</a>
Trudel	Dominique	CHUM	<a href="mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca">dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca</a>

## 6.0 Description du programme

### Admission

Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en histologie moléculaire, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des ESP,
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent,
- Avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit,
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

### Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation.

### Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de trois trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

### Régime d'études

Temps plein, de jour.

### Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.

### Transfert à la M. Sc. en pathologie et biologie cellulaire

L'étudiant.e qui obtient son attestation du microprogramme avec une moyenne cumulative de 3,0 sur 4,3 et qui fournit une lettre d'acceptation d'un.e directeur.trice de stage peut faire une demande d'admission à la maîtrise avec stage 251210-76. Tous les crédits obtenus dans le microprogramme sont transférables à la maîtrise selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des ESP.



## Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à analyser les tissus animaux et humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiant.es en médecine désirant compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycles supérieurs en médecine personnalisée, aux résident.es dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmiers et infirmières de recherche, et à tous ceux et celles qui souhaitent travailler dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

## Segment 70 - Propre à l'option histologie moléculaire

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante :

18 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des travaux pratiques.

## Cours et particularités

SIGLE	TITRE	CRÉDIT	DÉSIGNATION EXIGENCE	TRIMESTRE
<b>BLOC 70A COURS OBLIGATOIRES (10 CRÉDITS)</b>				
PBC6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0	Obligatoire	H
PBC6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0	Obligatoire	A
PBC6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0	Obligatoire	A
PBC6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0	Obligatoire	H
PBC6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0	Obligatoire	H
<b>BLOC 70B COURS OBLIGATOIRES (8 CRÉDITS)</b>				
PBC6046P	Travaux pratiques en pathologie 1	4.0	Obligatoire	A
PBC6047P	Travaux pratiques en pathologie 2	4.0	Obligatoire	H

## 7.0 Horaire des cours

### Trimestre d'automne 2024

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM	<b>PBC6043</b> 8 h 30 à 11 h 30 Dre Roula Albadine N-833		<b>PBC6046P*</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL	<b>PBC6046P</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL	
PM	<b>PBC6042</b> 12 h 30 à 15 h 30 David KNAPP Dominique TRUDEL N-833		<b>PBC6046P*</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL	<b>PBC6046P</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL	

### Trimestre d'hiver 2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM	<b>PBC6044</b> 8 h 30 à 11 h 30 Lilia Maria SANCHEZ N-833	<b>PBC6011</b> 9 h 30 à 11 h Julianna BLAGIH Marissa RASHKOVAN N-833	<b>PBC6047P*</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL	<b>PBC6047P</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL	
PM	<b>PBC6045</b> 12 h 30 à 15 h 30 Dominique TRUDEL N-833		<b>PBC6047P*</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL	<b>PBC6047P</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL	

Les horaires de ces cours peuvent être différents. Consulter les plans de cours sur StudiUM pour connaître les horaires complets.

\* Les cours PBC6046P et PBC6047P pourraient être offerts les mercredis, en plus des jeudis, selon le nombre d'étudiants inscrits.

## 8.0 Descriptions des cours

### PBC6011 Compétences de recherche en pathologie

Le cours PBC6011 porte sur la méthodologie de recherche en pathologie, la revue de la littérature, l'analyse et la recension des écrits scientifiques, les présentations de données, et la soumission d'articles scientifiques.

Dre Julianna Blagih, professeure sous octroi adjointe et responsable de cours

Dre Marissa Rashkovan, professeure adjointe et responsable de cours

### PBC6042 Fondements en biologie moléculaire

Le cours PBC6042 est un cours de biologie qui porte sur les notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire : micro et macro-lésions de l'ADN, hybridation moléculaire, sondes, PCR, RT-PCR, polymorphismes, expression génétique, etc. Ce cours sera donné par un groupe de professionnel.les qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Dr David Knapp, docteur en médecine expérimentale et professeur adjoint sous octroi, responsable de cours

Dre Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, responsables du cours

### PBC6043 Procédés et méthodes en histopathologie

Le cours PBC6043 transmet les notions fondamentales requises pour aborder l'étude des tissus depuis le prélèvement jusqu'à l'obtention d'un diagnostic histologique. Il se compose de leçons théoriques assorties de travaux pratiques dans les plateformes technologiques des laboratoires spécialisés de recherche. Ce cours sera donné par un groupe de professionnel.les qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Dre Roula Albadine, professeure agrégée de clinique, responsable du cours

### PBC6044 Histopathologie diagnostique appliquée

Le cours PBC6044 porte sur l'apprentissage des principes de bases utiles à la reconnaissance et à l'interprétation au microscope des lésions tissulaires des principaux parenchymes : lésions dégénératives, inflammatoires, cicatricielles et tumorales. Ce cours s'appuie largement sur l'utilisation du microscope et de la microscopie virtuelle et des notions récemment acquises dans le cours PBC6043.

Dre Lilia Maria Sanchez, professeure adjointe de clinique, responsable du cours

### PBC6045 Pathologie moléculaire expérimentale

Le cours PBC6045 est un cours qui comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et d'approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

Dre Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, responsable du cours

## PBC6046P Travaux pratiques en pathologie 1

Le cours PBC6046 est composé de travaux pratiques en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC6042 et PBC6043.

Dr Romain Cayrol, professeur adjoint de clinique, responsable du cours

Mme Monique Vasseur, responsable de laboratoires

## PBC6047P Travaux pratiques en pathologie 2

Le cours PBC6047 est composé de travaux pratiques en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC6044 et PBC6045.

Dr Romain Cayrol, professeur adjoint de clinique, responsable du cours

Mme Monique Vasseur, responsable de laboratoires

## 9.0 Barème de notation et échelles de conversion

### Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

Lettres	Descriptif	Points	Indicatif (%)
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0	73 - 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

\* Note minimale de passage dans un programme

\*\* Note minimale de passage dans un cours

\*\*\* Note maximale pour examen de reprise

## 10.0 Calendrier des études 2024-2025

Trimestre d'automne 2024	
Lundi 2 septembre 2024	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 3 septembre 2024	Rentrée des étudiants
Mercredi 18 septembre 2024	Date limite pour la modification des choix de cours*
Vendredi 27 septembre 2024	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 14 octobre 2024	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 21 au dimanche 27 octobre 2024	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 8 novembre 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Lundi 23 décembre 2024	Fin du trimestre
Du mardi 24 décembre 2024 au jeudi 2 janvier 2025	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année


Trimestre d'hiver 2025	
Mercredi 8 janvier 2025	Rentrée des étudiants
Jeudi 23 janvier 2025	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 3 au dimanche 9 mars 2025	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 14 mars 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 18 au lundi 21 avril 2025	Congé pascal
Mercredi 30 avril 2024	Fin du trimestre

\* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant.e qui annule une inscription avant la date limite pour la modification des choix de cours (annulation de cours) est libéré.e de l'obligation de payer les droits de scolarité.

## 11.0 Résumé des règlements les plus importants

### Article 6 Droits de scolarité - Soldes impayés

L'étudiant ne peut être inscrit à aucun cours du trimestre à moins que les droits de scolarité de tout trimestre antérieur n'aient été acquittés intégralement. Si votre dossier dans le Centre étudiant comporte le signe suivant : , l'étudiant en défaut ne peut assister aux cours ni aux ateliers. Les cours pourront être réintégrés si le dossier est en règle au plus tard à la date de modification de choix de cours. Voir le site suivant : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html>.

### Article 18 Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués ; un avis d'admission n'est pas une inscription.

## Article 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme.

### Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire. Information aussi disponible sur le site Internet de l'UdeM au <http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>.

## Article 22 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite via son Centre étudiant et motivée avant que 60 % du cours ne soit échu à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes et celui-ci se voit attribuer la note F\* (échec par absence) à toutes les évaluations non remplies.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

## Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen à moins que, dans les huit jours ouvrables, son absence ne soit justifiée par écrit auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- Étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- Ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours francs, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

## Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

## Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

## Article 32 Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, le responsable du programme ou après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

## Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

## Article 37 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs : <http://www.integrite.umontreal.ca/>.

## Article 44 Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme. Voir le Règlement pédagogique des ESP au <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#c3112>.

## Article 76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport de stage ou le travail dirigé doit être conforme aux exigences du programme ainsi qu'aux normes et directives de la faculté intéressée ou du département. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

## 12.0 Courriel

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que le personnel enseignant et administratif communiquera avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez l'un des deux choix suivants : S'abonner au service de courriel Exchange

Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>, acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, (par exemple @hotmail, @yahoo ou @gmail) et choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse

### 13.0 Carte étudiante

La Carte UdeM est votre pièce d'identité unique à l'Université de Montréal. Délivrée en deux formats différents (plastique et numérique), elle donne accès à une foule de services et de privilèges. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visiter le <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>.

### 14.0 Dossier étudiant

Vous avez accès à votre dossier étudiant sur votre Mon UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

### 15.0 Associations étudiantes

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs. <http://www.faecum.qc.ca/>.

Conseil étudiant de la Faculté de médecine (CEFM) au <http://medecine.umontreal.ca/communaute/les-etudiants/bureau-des-affaires-etudiantes-vie-facultaire-et-equilibre-de-vie/>.

### 16.0 Sites Internet

La Faculté de médecine a un site Internet. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la faculté et ses programmes et départements.

Faculté de médecine : <http://medecine.umontreal.ca/>

Département de pathologie et biologie cellulaire : [www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

La boussole : ressources à la réussite : <https://medecine.umontreal.ca/ressources/etudiants/la-boussole/>



## 17.0 Services aux étudiants (SAE)

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

StudiUM : <https://studium.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire : <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles : <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière : <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études : <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux : <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus : <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique : <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite : <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale : <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

## 18.0 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services : <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques : <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté : <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman : <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques : <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement : <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM : <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite : <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance : <http://cpeudem.com/>

Centre d'entrepreneurship HEC-Poly-UdeM : <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>

Centre d'essai : [http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre\\_essai.htm](http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm)

Centre d'exposition de l'UdeM : <https://www.centre-expo-udem.com/>

Clinique de kinésiologie : <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie : <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de nutrition : <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de psychologie : <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>

Clinique dentaire universitaire : <http://www.medent.umontreal.ca>

Comité permanent sur le statut de la femme au 3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668

Services des impressions : <http://www.sium.umontreal.ca/>

Direction générale des technologies de l'information et de la communication (TI) :  
<https://ti.umontreal.ca/pages/joindre.html>

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) : <https://www.pum.umontreal.ca/>

Bureau du registraire : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>